

Pratique accélérée (*inscription sur dossier*) - 2 jours

Tarif : 1 200 € HT - 1 440 € TTC

Cette formation aborde les notions fondamentales du pilotage de drone et de la réglementation pour devenir télépilote de drone professionnel.

PROGRAMME

Connaître la réglementation (1/2 jour)

- Maîtriser la réglementation DGAC en vigueur pour les drones civils
- Comprendre les scénarios opérationnels de vol
- Connaître les attendus pour se déclarer télépilote professionnel

Formation au pilotage à vue sur drone (1/2 jour)

- Maîtriser les différentes phases de vol et leurs procédures normales et d'urgences
- Gérer les informations du vol (téléométrie, altitude, autonomie)
- Aborder la captation photo/vidéo
- Evoluer librement (en double commande)

Formation au pilotage à vue sur drone (1 jour)

- Mettre en œuvre son drone
- Apprendre le décollage/stationnaire sous différentes orientations
- S'entraîner au vol en translation frontale et latérale et à l'atterrissage
- Comprendre la sécurité et les contraintes d'évolution du drone
 - Évoluer librement (en double commande)
 - Connaître les procédures d'urgences

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la réglementation en vigueur pour les drones civils professionnels
- Acquérir les bases du pilotage à vue d'un drone professionnel

Moyens techniques :

- Drones multicopters équipés double commande
- Terrains de vol extérieurs et hangars indoor
- Salles de formation équipées de vidéoprojecteur, paperboard

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

- Supports de cours
- Présentation vidéo projetée
- Formateur télépilote instructeur

Lieu : Dardilly (69)

Durée : 14 heures / 2 jours

Accessibilité personnes handicapées : Nous consulter

Public :

Tout public (montée en compétences, reconversion professionnelle)

Prérequis :

Être déjà télépilote expert / Maîtrise de l'exploitation d'un système de drone professionnel

Type de formation :

Formation présentielle inter-entreprise ou intra-entreprise continue

Horaires :

De 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Suivi de l'exécution :

Feuilles de présences stagiaires & formateurs à la demi-journée

Validation :

Contrôle en continu

Attestation de suivi de formation si validation de toutes les exigences de la DGAC

Livret de progression

Appréciations de la formation :

Questionnaire de satisfaction (évaluation à chaud)